



Projet Régional de Financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo

Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité

<https://www.financeapbassincongo.org>



Appel à soumissionner N° CBSP-AMI/AP-2020-12/001

(Appel à Manifestation d'Intérêt/ Appel à Proposition)

Appui à la mise en œuvre des projets communautaires de renforcement de la résilience des communautés locales affectées par la crise liée à la pandémie du COVID 19, à travers une promotion d'alternatives de survie (activités génératrices de revenus durables...), en vue de leur permettre de continuer à rester mobilisées dans leurs efforts pour la Conservation de la Biodiversité dans les sites pilotes des Aires Protégées retenus dans les six pays du Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC)

Projet régional « CBSP- Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité : Financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS3447 ».

Appel ouvert aux organisations de la Société civile (ONG & OCB) nationales de droit des pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC

Date de lancement : le 28 décembre 2020 – Date de clôture : le 22 janvier 2021

1. Contexte du Projet et justification

En vue de faire face à la nouvelle crise imprévue liée à la pandémie du Coronavirus COVID19, le projet régional CBSP - Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité : Financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS3447, après accord du GEF (Bailleur), a décidé de réorienter sa composante 3 (Résultat 3) pour contribuer à la réponse mondiale aux conséquences de cette pandémie, en agissant aux niveaux des communautés locales des sites pilotes d'Aires protégées (de chacun des six pays du Bassin du Congo participants à ce projet régional : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC), rendues davantage vulnérables par cette crise mondiale.

En effet, l'objectif initial de ce projet régional était de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d'AP et des écosystèmes associés dans six pays du bassin du Congo. Il vise à atteindre cet objectif à travers trois résultats (composantes) interconnectés et complémentaires: (i) Résultat 1 (Composante 1): Renforcer (si existants) ou mettre en place (si inexistantes), des Cadres juridiques, politiques et institutionnels pour soutenir le financement durable de la conservation aux niveaux régional et national; (ii) Résultat 2 (Composante 2): Mise à l'essai (test) de mécanismes de génération, de gestion et de décaissement de revenus à améliorer (si déjà existants) / ou à innover (si inexistantes); (iii) Résultat 3: Renforcer (si existants) ou mettre en place (si inexistantes) des outils de Planification des activités (Business Plan) et des outils de gestion rentables dans les APs (en vue d'améliorer/renforcer les efforts de la conservation de la Biodiversité) (y inclus les activités de livelihood (moyen de subsistance) comme alternatives de survie pour les communautés locales et populations autochtones riveraines des APs retenues comme sites pilotes) appliquées dans les AP et les paysages (écosystèmes) associés.

Il faut noter que la conception initiale de ce projet de portée régionale, appelle à utiliser le financement mis à disposition par le FEM (en faveur des six pays du Bassin du Congo), pour éliminer les obstacles

à la viabilité financière des Aires Protégées (APs) dans six pays du bassin du Congo. Selon cette approche de démonstration, les approches de suppression des barrières individuelles seraient

capturées et partagées aux niveaux national et régional et mises à disposition pour être reproduites (passage à l'échelle au niveau de chacun des 6 pays). Cette approche aurait également été renforcée grâce aux partenariats avec les donateurs et autres parties prenantes de la région qui sont actifs dans le soutien aux APs (pour la Conservation de la Biodiversité) et / ou au financement des APs, comme moyen de couvrir plus de terrains et de stimuler la réplication. De cette manière, le projet se proposait d'offrir une approche globale mais réaliste du défi du financement durable des APs dans la région et fournir ainsi un soutien tangible au Plan de convergence régional (Composante 3/PC 2015 - 2025 COMIFAC).

Avec l'arrivée de la nouvelle crise sanitaire /environnementale liée à la pandémie du COVID19 et ses conséquences, faisant suite au Vertical Fund COVID Survey April 2020 (Sustainable Financing of PAs in Congo Basin) et des orientations clés incluses dans le rapport de la revue à mi-parcours (MTR, décembre 2019) et son Management réponse (Janvier 2020), sur proposition de l'équipe technique de la coordination régionale du Projet, le GEF a autorisé de réorienter les activités de la Composante (Résultat 3) du projet régional pour contribuer à la réponse mondiale aux conséquences de la Pandémie du COVID19, au niveau communautaire, notamment à l'échelle des deux sites pilotes d'Aires Protégées désignés par les 6 pays pour servir aux activités de démonstration.

Ainsi, avec le reliquat du financement accordé par le FEM prévues pour les activités restantes planifiées (tenant compte des résultats de la MTR), pour l'année 5 qui est la dernière année du projet régional CBSP, un budget conséquent est autorisé pour adresser les nouvelles activités de la Composante 3 réorientée (pour contribuer à la réponse mondiale au COVID19), tout en continuant (dans la mesure du possible), à adresser quelques activités essentielles des deux autres composantes (1 & 2).

Ainsi, le projet régional a dû revoir le cadre de ses ressources et résultats pour les 6 pays participants et de l'adapter en tenant compte de l'impact de la pandémie dans chaque pays; La proposition (acceptée du Bailleur de fonds – FEM/GEF) est de réorganiser les activités cibles de la composante / résultat 3 du projet régional et de les réorienter en tenant compte de l'impact de la crise liée au COVID19, avec des activités de relèvement rapide et de renforcement de la résilience communautaire (communautés riveraines des deux sites pilotes d'APs), à travers entre autres, des actions visant l'amélioration des moyens d'existence en faveur des communautés locales / populations autochtones, rendues plus vulnérables (à cause de la pandémie COVID19) et qui vivent en périphérie ou dans les 2 sites pilotes d'Aires Protégées désignées par chacun des 6 pays participants au projet régional.

Ainsi, un appel à projets/micro-projets est ouvert aux organisations de la Société civile nationales (ONG et OCB) qui disposent des capacités requises et remplissent des critères requis pour œuvrer en faveur des communautés locales des sites pilotes d'APs désignées dans chacun des 6 pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC).

Le projet/micro-projet dont aura le lead, l'ONG ou OCB principale sera réalisé conjointement avec l'appui technique de l'équipe nationale du projet régional dans chacun des six (6) et si nécessaire avec la participation d'autres parties responsables / expertises locales spécifiques entièrement sous la responsabilité de l'ONG/OCB principale détentrice du contrat avec le PNUD et sur la base d'une méthodologie appropriée permettant à chaque partenaire d'exécution d'apporter sa valeur ajoutée tout en ayant pleinement en mains le contrôle de ses propres activités au regard de son mandat. Dans le dispositif de mise en œuvre, le projet régional via le PNUD/pays assumera la responsabilité de la coordination globale de toutes les actions en vue de l'atteinte des résultats escomptés sur le terrain en faveur des communautés locales/populations autochtones bénéficiaires. Dans la mesure du possible et si cela peut être utile, en ce qui concerne exclusivement les interventions spécifiques de relèvement rapide (moyens de subsistance...) en faveur des communautés durement affectées par la crise du COVID19, le PNUD propose l'utilisation de son approche innovatrice qui est le 3x6+.

Comme dans tout contexte post-crise, la participation active des communautés locales affectées est la clé d'un retour rapide à l'amélioration de leurs propres conditions de vie et le renforcement de la résilience communautaire en vue d'accroître leur participation aux efforts de conservation, de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles des sites d'APs dont elles sont riveraines ou qui constituent leurs habitats (Peuples autochtones). Il est donc important de créer les conditions favorables au processus de renforcement durable de la résilience communautaire, des populations affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19 des 2 sites pilotes d'APs nationaux, et ainsi canaliser positivement les efforts pour la conservation de la biodiversité et écosystèmes associés.

La présente initiative vise à appuyer les communautés locales/ populations autochtones des deux (2) sites nationaux d'APs pilotes, en vue de faire face aux conséquences de la crise environnementale imprévue due à la pandémie du COVID19, tout en renforçant leur résilience pour leur permettre de continuer et d'accroître leurs efforts pour la Conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles de ces Aires protégées dont elles sont riveraines.

En vue de démarrer la mise en œuvre ces interventions de manière simultanée, le projet régional CBSP-PIMS3447, à travers les bureaux PNUD de chacun des six (6) pays, invite les Organisations de la Société Civile : ONGs (ONGs nationales/locales ou consortium d'ONGs), OCBs, Associations locales de développement, disposant de l'expertise avérée en matière de :

- 1) Conservation de la Biodiversité,
- 2) Gestion durable des ressources naturelles,
- 3) Activités (moyens) de subsistance durable (y inclus AGRs...) ;
- 4) Activités alternatives (à celles qui mettent la pression sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles et celles de la biodiversité), / Protection de l'environnement & Forêts et utilisation des services environnementaux existants dans les sites pilotes d'APs (pour l'amélioration des conditions de vies des communautés locales/populations autochtones dont la vulnérabilité a été accrue avec la crise imprévue liée à la pandémie du COVID19)...

Enfin, les offres de la mise en œuvre d'un projet/ micro-projet à caractère communautaire doivent contribuer au renforcement de la résilience communautaire pour accroître les efforts de la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans les sites pilotes d'APs tout en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance durables (livelihood) en vue de contribuer, dans la mesure du possible à l'amélioration des conditions de vies de ces communautés locales / populations autochtones dont la vulnérabilité a été accrue par la crise sanitaire/environnementale liée à la pandémie du COVID19.

2. Présentation des projets/microprojets qui sont l'objet du présent appel à soumissionner

Cet appel à soumissionner a pour objectif de sélectionner des partenaires (nationaux/locaux) pour la mise en œuvre des activités de renforcement de la résilience communautaire et moyens de subsistance durable dans une perspective de contribuer à réduire les vulnérabilités (accrues par la crise du COVID19) des communautés locales/ populations autochtones et ainsi améliorer les efforts communautaires dans la conservation de la Biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans les sites pilotes d'APs retenus dans chacun des 6 pays participants au projet régional CBSP-PIMS3447.

L'appel à soumissionner concerne ainsi deux (02) lots distincts, représentant les deux (02) sites pilotes d'Aires Protégées retenues pour la mise en œuvre des activités de démonstration (prévues à l'année 4/5), du projet régional

Pays/Composantes	Site 1	Site 2
Cameroun	Parc National de la Lobéké (TNS)	Parc National de Campo Ma'an
Congo	Reserve National de Lesio-Louna	Réserve de Chasse de Lefini
Gabon	Parc Nationl de Loango	Parc National de Monts de Cristal
Guinée Equatoriale	Reserve Scientifique de la Gran Caldera de Luba (GCSR)	Parc National de Los Altos de Nsork (ANNP)

République Centrafricaine	Aire Protégée de Dzanga – Sangha (APDS)	Parc National de Mbaéré - Bodingué
République Démocratique du Congo	Parc national de Kahuzi-Biega (site héritage du Monde/ Sud Kivu)	Parc Marin de Mangrove (Sit Ramsar / Congo Central)
Composante 1 – Conservation de la Biodiversité	Oui	Oui
Composante 2 – Gestion durable des ressources naturelles,	Oui	Oui
Composante 3 – Création des Activités (moyens) de subsistance durable (y inclus AGRs...) ;	Oui	Oui
Composante 4 – Création des Activités alternatives (à celles qui mettent la pression sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles et celles de la biodiversité) / Protection de l'Environnement & Forêts	Oui	Oui
Budget maximum par site pilote d'Aires Protégée/ par pays	150.000 USD	150.000 USD
Budget total pour les 6 pays	1.800.000 USD (300.000USD X 6 Pays)	
Source de financement	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF)	

3. Objectif général :

Contribuer au niveau communautaire, à la réponse mondiale à la crise liée à la pandémie du COVID19 par un accompagnement (à travers les projets / microprojets) de la mise en œuvre des activités de conservation de la Biodiversité/ gestion durable des ressources naturelles et de création des moyens de subsistance durables en faveur des Communautés locales /populations autochtones affectées, des sites pilotes d'Aires protégées dans les – pays du Bassin du Congo participants au projet régional « *CBSP-Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité : financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo- PIMS3447* ».

4. Objectifs spécifiques :

- Appuyer les efforts de conservation de la Biodiversité / de gestion durable des ressources naturelles dans les sites pilotes d'Aires Protégées par le renforcement de la résilience communautaire (composantes 1 & 2);
- Appuyer le relèvement rapide des communautés locales et populations autochtones rendues vulnérables par la crise liée à la pandémie du COVID19, par la création des moyens de subsistance durable en vue d'améliorer leurs efforts pour la conservation de la Biodiversité dans les sites d'APs pilotes (composante 3);
- Appuyer et accompagner les communautés locales/ populations autochtones des sites d'APs pilotes, dans la création des activités alternatives (à celles qui mettent la pression sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles et celles de la biodiversité) / Protection de l'Environnement & Forêts (composante 4).

A ces trois objectifs spécifiques est ajouté un objectif transversal (de critère / Score technique neutre) qui vise à assurer un appui en information, conseil et orientation en rapport avec les activités de sensibilisation sur la nécessité d'accroître les efforts dans la Conservation de la Biodiversité & gestion durable des ressources naturelles (y inclus les ressources de la Biodiversité) comme un outil de développement local dans /et autour des Aires Protégées (sites pilotes) et les opportunités pour améliorer les conditions de vies des communautés locales / populations autochtones à travers la création des moyens de subsistance durable (composante transversale).

5. Résultats attendus

5.1. Renforcement de la résilience communautaire pour accroître les efforts de la conservation de la Biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles dans les sites pilotes d'Aires Protégées (composantes 1 & 2) :

- Au moins une dizaine d'initiatives communautaires en faveur de l'amélioration des efforts de la conservation de la biodiversité et /ou de la gestion durable des ressources sont créés dans chaque site pilote d'Aires protégées en faveur des communautés locales / populations autochtones et les vulnérables affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes, dans le respect des droits humains et de la parité Homme/femme..
- La sélection et la mise en œuvre des interventions qui peuvent contribuer au renforcement de la résilience communautaire et la réhabilitation/amélioration des moyens de subsistance durable (livelihood) en faveur des communautés locales / populations autochtones et les vulnérables affectés par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes, dans le respect des droits humains et de la parité Homme/femme.
- Un maximum de ménages, soit environ au moins 500 personnes représentant les communautés locales / populations autochtones et les vulnérables, affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes sont sensibilisées sur les thématiques liées à la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, la cohésion sociale, la cohabitation pacifique, la prévention et gestion des conflits/crises liées à la gestion irrationnelle des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Au moins 80% des bénéficiaires des emplois temporaires se constituent en association et/ou en groupement et démarrent des microprojets d'AGR en appuyant sur leur épargne et sont accompagnés dans le choix des activités rentables à l'aide de comptes d'exploitations prévisionnels simplifiés.

5.2. Appui à la création d'activités génératrices de revenus (AGR)/ livelihood en vue d'appuyer le relèvement rapide des communautés locales et populations autochtones rendues vulnérables par la crise liée à la pandémie du COVID19, dans les sites d'APs pilotes (composantes 3 & 4).

- Dans chaque site d'Aire protégée pilote, création/ mise en place et appui à l'opérationnalisation d'environ une dizaine de micro-projets d'AGRs comme alternatives aux pressions exercées sur les ressources naturelles en général et celles de la biodiversité en particulier, notamment en faveur des communautés locales / populations autochtones et des vulnérables, affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes.
- Dans chaque site d'Aire Protégée pilote, au moins une dizaine de groupements ou d'associations socio-économiques communautaires sont créés (mis en place), structurés et fonctionnels au niveau de chacun des deux sites d'APs pilotes avec des objectifs de contribuer de manière directe ou indirecte à l'amélioration des efforts de la biodiversité/ gestion durable des ressources naturelles/ protection de l'environnement

5.3. Appui au renforcement des capacités des communautés locales / populations autochtones et des vulnérables, affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes, notamment en matière d'informations, de conseils et d'orientation en rapport avec les activités de sensibilisation sur la nécessité d'accroître les efforts dans la Conservation de la Biodiversité & la gestion durable des ressources naturelles (y inclus les ressources de la Biodiversité), comme un outil de développement local dans /et autour des Aires Protégées (sites pilotes) et les opportunités à explorer en vue d'améliorer leurs conditions de vie (Composante transversale).

6. **Durée** : un maximum de 6 mois est proposé pour la réalisation des micro-projets, avec un démarrage le plus tôt possible dès que le contrat de la subvention (Grant) est signé et les ressources mise à disposition des ONGs/OCBs nationales / locales retenues.
7. **Activités à réaliser par site pilote d'Aire Protégée (soit au total 2 sites d'APs pilotes pour chacun des 6 pays participants au projet régional CBSP – PIMS3447):**

Produits	Activités indicatives à mener
Composante 1 & 2: <u>Renforcement de la résilience communautaire</u> pour accroître les efforts de la conservation de la Biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles dans les sites pilotes d'Aires Protégées (composantes 1 & 2)	- Au moins une dizaine d'initiatives communautaires en faveur de l'amélioration des efforts de la conservation de la biodiversité et /ou de la gestion durable des ressources sont créées dans chaque site d'Aires protégées pilote en faveur des communautés locales / populations autochtones et les vulnérables affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes, dans le respect des droits humains et de la parité Homme/femme. - Assurer en accord avec les bénéficiaires (respect droits humains et parité homme/femme) : communautés locales & populations autochtones/ à vulnérabilité accrue par la crise liée à la pandémie du COVID19), le processus de choix, d'harmonisation et de validation des critères d'identification des initiatives communautaires (microprojets communautaires) qui visent à améliorer les efforts de la conservation des ressources de la biodiversité et /ou de la gestion durable des ressources naturelles plus globalement - Appuyer l'identification participative des projets prioritaires ayant un impact positif sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles - Appuyer l'identification (approche participative avec les communautés locales / populations autochtones bénéficiaires) et la sélection des groupements communautaires qui peuvent avoir le leadership de la réalisation des activités, en tenant compte des critères validés (avec les bénéficiaires), en collaboration avec l'administration locale - Appuyer la validation participative des initiatives communautaires (microprojets communautaires) et des listes des bénéficiaires retenus par site pilote d'APs (tenant compte des droits humains et de la parité Homme/Femme) - Conduire les séances de sensibilisation en cours des initiatives communautaires (microprojets communautaires) sur la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et les opportunités pour bâtir la résilience communautaire dans les sites pilotes d'Aires protégées - Mettre en place un mécanisme transparent et approprié de suivi de la mise en œuvre des activités retenues dans les initiatives communautaires (microprojets communautaires) et de l'évaluation de leur impact sur l'amélioration des efforts de la conservation / gestion durable des ressources naturelles et des conditions de vie des bénéficiaires (renforcement de la résilience communautaire).
Composante 3 & 4 : <u>Appui à la création d'activités génératrices de revenus (AGRs)/livelihood</u> en vue d'appuyer le relèvement rapide des communautés locales et populations autochtones rendues vulnérables par la crise liée à la	- Appuyer le processus de choix des activités de subsistance durable (y inclus les AGRs) et accompagner le processus de leur opérationnalisation en faveur des bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) en tenant compte de leur spécificité et la parité Homme/Femme ; - Dans la mesure du possible, accompagner les bénéficiaires dans leur organisation en associations/groupements communautaires/ intercommunautaires et sensibiliser les membres à une mobilisation /implication accrue dans ses opportunités et alternatives de survie tout en continuant leurs efforts dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, notamment, dans les sites pilotes des APs. - Fournir les services d'appui-conseils et d'orientations stratégiques aux bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) , dans le choix des idées d'initiatives communautaires de subsistance durable (microprojets communautaires), notamment les options d'activités économiquement

pandémie du COVID19, dans les sites d'APs pilotes (composantes 3 & 4).	viables, en vue d'améliorer leurs conditions de vies tout en préservant la biodiversité dans les sites pilotes d'APs. - Appuyer le processus de formulation, de structuration et de validation des initiatives communautaires de subsistance durable (microprojets communautaires) y inclus les AGRs retenues par les bénéficiaires tenant compte de leur spécificité communautaire et de la parité Homme/Femme... - Assurer l'accompagnement technique, organisationnel et le suivi des bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) dans la mise en œuvre des initiatives communautaires de subsistance durable (microprojets communautaires) y inclus les AGRs. - En vue de la durabilité et la pérennisation des initiatives communautaires de subsistance durable avec impact sur l'amélioration des efforts dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, appuyer la mise en place des réseaux des organisations communautaires / intercommunautaires de producteurs et/ou de promoteurs des AGRs.
<u>Composante transversale :</u> Appui au renforcement des capacités des communautés locales / populations autochtones et des vulnérables, affectées par la crise liée à la pandémie du COVID19, principalement les populations riveraines des APs pilotes, notamment en matière d'informations, de conseils et d'orientation en rapport avec les activités de sensibilisation...	- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur le renforcement de la résilience communautaire pour faire face aux conséquences de la crise liée à la pandémie du COVID19, tout en agissant sur les efforts pour la conservation de la Biodiversité, la cohésion sociale et la promotion du développement local dans et autour des sites pilotes d'APs. - Assurer l'encadrement / l'appui conseil des bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) sur les orientations stratégiques pour améliorer les efforts sur la conservation et gestion durable des ressources naturelles dans les sites pilotes d'APs tout en menant les activités pouvant contribuer à l'amélioration de conditions de vie (livelihood). - Assurer un service d'information-orientation-conseils techniques (durant toute la mise en œuvre des activités retenues) sur les opportunités de réintégration socio-économique et de développement local des bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) Dans l'optique de pérenniser (appropriation locale, duplication, passage à l'échelle) les initiatives communautaires (microprojets communautaires), en vue de continuer à améliorer les efforts de la conservation de la Biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...), appuyer la structuration des bénéficiaires en associations et/ou groupements d'intérêt environnemental et socio-économique. - Le cas échéant et si besoin, appuyer la mise en place d'un comité intercommunautaire) de gestion et de pérennisation (des initiatives communautaires pour la conservation de la Biodiversité et l'amélioration de la résilience communautaire dans les sites pilotes d'APs. - Dans la mesure du possible, analyser au cas par cas les demandes individuelles des bénéficiaires (Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) en donnant la priorité aux formations professionnelles/ renforcement des capacités techniques spécifiques en vue de valoriser et pérenniser leurs initiatives communautaires de subsistance durable (y inclus les différents types d'AGR).

8. Gestion/suivi et Évaluation/Reporting

Le (s) partenaire (s) sélectionné est responsable de la réalisation des activités des microprojets communautaires dont il sera seul responsable vis-à-vis de l'organisation (PNUD pour le compte du projet régional CBSP – PIMS3447) qui signe le contrat et met à disposition les Grants (subvention). Le (s) Partenaire (s) principal a en charge la réalisation de toutes les activités des différentes composantes des microprojets communautaires et en assure directement la coordination, en éventuelle concertation avec les autres potentielles parties responsables en sous-traitance directement sur les sites, tenant compte de leur expertise spécifique du projet. Le (s) Partenaire (s) principal est seul responsable de la préparation et envoi des rapports mensuels d'exécution des activités des micro-projets communautaires.

A cet effet :

- Le (s) Partenaire (s) principal veillera à désigner parmi les membres de son personnel un chef du (des) micro-projet (s) en charge de la mise en œuvre et des relations techniques avec le projet régional CBSP – PIMS3447 via l'organisation (PNUD) ;
- Le (s) partenaire (s) Principal doit prévoir dans son équipe des capacités techniques nécessaires qui répondent aux expertises requises pour l'offre à laquelle elle soumissionne, notamment pour le suivi de la réalisation des activités du (des) micro-projet (s) sur le terrain, de l'évaluation de leur impact direct sur les bénéficiaires Communautés locales / Populations autochtones/ personnes vulnérables face à la pandémie du COVID19...) , afin de respecter les échéances de reporting sur une base mensuelle ;
- Le (s) partenaire (s) principal participera aux réunions mensuelles de coordination tant sur les sites qu'au niveau de l'Unité de Gestion et de Coordination du projet régional CBSP (avec une supervision directe des équipes techniques/ pays dans les 6 pays). Ces réunions permettront de faire les recadrages nécessaires dans la mise en œuvre des activités du (des) micro-projet (s) avec (si cela est possible) la participation éventuelle des autres parties prenantes / parties responsables sous-traitantes. Ces réunions mensuelles qui peuvent être précédées par une visite de terrain (sur les sites pilotes d'APS ou sont implémentés ces microprojets), des équipes techniques/ Experts nationaux pays (en vue de vérifier les réalisations annoncées par le Partenaire (s) Principal dans son rapport de progrès mensuel). Le rapport de progrès mensuel sera ensuite validé et finalisé par le Partenaire (s) principal et sera officiellement envoyé au PNUD, pour le compte du projet régional CBSP – PIMS3447.
- En sus du rapport de progrès mensuel, un rapport trimestriel (narratif et financier suivant le canevas en vigueur) sera envoyé à l'issue des 3 mois de la mise en œuvre qui correspond au 1^{er} décaissement de la subvention (50% du montant total de la subvention autorisée). En cas de retard dans l'exécution, il est possible que le 2^{ème} décaissement tienne compte du reliquat financier disponible auprès du partenaire principal et sous réserve d'acceptation des éléments justificatifs de l'éventuel retard, le 2^{ème} décaissement sera autorisé;
- Un rapport final (narratif et financier) sera préparé et soumis par le Partenaire Principal, à l'issue de la mise en œuvre des activités du micro-projet et de l'éligibilité de l'ensemble des rapports financiers conformément aux termes et lignes budgétaires approuvés dans l'Accord de la Subvention.
- Une évaluation finale indépendante sera réalisée à l'issue de la mise en œuvre du (des) microprojets, en vue d'évaluer l'impact de la réalisation de ces micro-projets tant en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des communautés qu'en ce qui concerne l'amélioration de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles...
- Le(s) Partenaire (s) Principal se rendra disponible pour participer « day to day » à la réalisation de cette évaluation indépendante... un rapport d'évaluation finale sera mise à la disposition du projet régional via le PNUD pour exploitation en vue de l'intégrer à l'évaluation terminale du projet régional, qui sera soumis au Bailleur (GEF).

9. Préparation et présentation des offres

- Une même organisation (ONGs ou OCBs ou Consortium d'ONGs ou d'OCBs) peut présenter une ou plusieurs propositions interconnectées pour les 4 composantes inter-liées, tout en sachant qu'elle ne pourrait être retenue que sur les bases de qualifications techniques et expertises holistiques couvrant toutes les composantes (1, 2, 3 & 4).
- Les propositions doivent être formulées selon le canevas (Template) joint et ses annexes qui sont rattachées au présent appel à soumissionner ;
- Les interventions prévues dans la cadre de la présente invitation à soumissionner, à savoir les composantes 1, 2, 3 & 4 constituent un tout et ne sont pas divisibles. Les soumissionnaires sont donc appelés à couvrir, pour chacun des deux (2) sites pilotes d'APs désignés, les quatre (4) composantes dans leur proposition ;

- Les frais d'exécution composés des frais d'encadrement, de formation et des frais d'administration sont éligibles à concurrence de 10% et doivent être détaillés (cf. composante transversale) ;
- La sous-traitance (les parties responsables) sera acceptée dans la cadre du présent appel à projets, à condition de disposer des expertises requises pour cette sous-traitance ;
- L'offre financière n'inclura pas les coûts d'achat de véhicules, motos, ordinateurs, meubles de l'entité soumissionnaire. Celle-ci doit posséder les équipements nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- Par le fait même de soumissionner, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance du contexte (notamment les contextes environnemental / socio-culturel...) dans lequel seront exécutées les activités et n'ignore rien des difficultés, contraintes dues à la situation géographique spécifique des sites d'Aires protégées désignés à titre pilote pour ces activités, aux conditions climatiques et/ou aux problèmes de transport et d'accessibilité. Il ne pourra en aucun cas évoquer l'ignorance pour justifier une éventuelle réclamation relative au montant ou au délai d'exécution des activités. Ainsi, les soumissionnaires sont encouragés à s'informer et à effectuer, à leurs frais, une visite de terrain afin d'obtenir, par eux-mêmes, tous les renseignements nécessaires à la préparation réfléchie du/ des microprojet (s) ;
- L'évaluation des propositions du/des micro-projet (s) sera faite selon les règles et procédures du PNUD (et GEF pour certains aspects spécifiques liés aux financement) et, basée sur un processus compétitif/transparent. Elle prendra, entre autres en compte la capacité de l'entité soumissionnaire à pouvoir mettre en œuvre les activités proposées (expertise technique holistique).

10. Profil des ONGs/ OCBs et structures requérantes

Seules sont autorisées à participer au présent appel à projet, les ONGs/OCBs ou Consortium d'ONGs/OCBs présélectionnées sur la base des critères suivants :

a) Critères administratifs

- Justifier d'une existence légale sous forme d'association sans but lucratif de droit de l'un ou l'autre des six pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine (RCA) & République Démocratique du Congo (RDC)
- Disposer de la personnalité juridique dans l'un ou l'autre de ces 6 pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine (RCA) & République Démocratique du Congo (RDC), attestée par des documents officiels de fonctionnement dans ledit pays et d'une reconnaissance eu niveau national/ local (le cas échéant).
- Disposer des évidences d'autres critères intrinsèques spécifiques aux exigences du Bailleur de fonds (GEF) : disposer dans ces documents de reconnaissance juridiques (Statuts, règlement Intérieur...) les clauses spécifiques aux « respect des droits humains » notamment, celui des peuples autochtones et autres populations rendues vulnérables par les crises (multiformes).

b) Critères techniques

- Disposer d'une expérience d'au moins 5 à 10 ans dans le domaine d'encadrement d'activités de gestion durable des ressources naturelles/ Conservation de la Biodiversité associées aux activités de renforcement de la résilience communautaire (& réintégration socioéconomique) à travers la création d'activités de subsistance durable (y inclus les AGRs), et (dans la mesure du possible) dans un contexte post-crisis/post-conflits (cas : pandémie COVID19),
- Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans en matière d'encadrement des projets/micro-projets de création des moyens de subsistance durable dans un contexte communautaire multiculturel, de renforcement de la résilience communautaire, de structuration et d'accompagnement de l'opérationnalisation des initiatives communautaires holistiques pouvant à la fois contribuer à l'amélioration de la Conservation de la Biodiversité et des moyens de subsistance durable...
- Justifier d'une exécution satisfaisante des contrats similaires antérieurs conclus avec les organisations internationales bilatérales ou multilatérales (produire une fiche informative de cet (ces) exemple (s) de réalisation par le passé) dans le pays et particulièrement sur des sites d'APs ou des zones forestières, au cours des 5 dernières années et ce, à travers des prestations (réalisations) dont le niveau de satisfaction est attesté par les commanditaires (organisations commanditaires) .
- Disposer d'un personnel technique et d'encadrement ayant les qualifications (expertises requises) conformes à la mission (joindre les CV), résidant en permanence dans le pays et de préférence dans les zones des sites pilotes d'APs désignées (cf. carte pour chaque pays) et ayant une parfaite

connaissance de la géographie et des problématiques-clés, environnementales, socio-économiques et socio-culturelles du milieu.

- Disposer de connaissances pratiques sur la : conservation de la Biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, les moyens de subsistance durable (livelihood), de construction/renforcement de la résilience communautaire, de relèvement communautaire immédiat et de réintégration socioéconomique post-crise par la génération des revenus ...

II. Dispositions pratiques

a) Composition du dossier à déposer

- Le dossier sera transmis physiquement en copie dure dans une grande enveloppe mentionnant les références de l'invitation à soumissionner, sans indication du nom de l'ONG/ OCB soumissionnaire sur l'enveloppe extérieure. Cette grande enveloppe inclut deux autres enveloppes sur lesquelles apparaissent la référence de l'invitation à soumissionner, le nom de l'ONG/OCB et le type de document (documents administratifs ou documents techniques et financiers).
- L'enveloppe de documents administratifs doit inclure : (i) Statuts juridiques, (ii) documents attestant de la personnalité juridique ou, (ii) le certificat d'enregistrement auprès de l'institution étatique dédiée ; tous documents administratifs et / ou juridiques en lien avec le respect des droits humains. (notamment des communautés locales / Peuples autochtones) ; tout autre document pertinent pouvant renforcer la crédibilité de l'ONG/OCB soumissionnaire.
- L'enveloppe des documents techniques doit inclure : (i) une lettre de transmission (candidature) du dossier intitulée «Demande de subvention», adressée à M. le Représentant Résident du PNUD/Pays, (ii) le document de projet/micro projet (suivant le canevas/Template standard du PNUD – cf. Annexe C du Template de la demande de subvention « Grants », dont version Word sera mise à disposition sur demande par mail à l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet CBSP-PIMS3447 : aline.malibangar@undp.org), entièrement remplis, et (iii) tous autres documents techniques pertinents du type attestation ou certification de réalisation d'une telle activité par le passé sur financement d'Organisations Nationales et/ou Internationales.

b) Mode de transmission du dossier

Le dossier doit être déposé en copie dure auprès des Représentations Nationales du PNUD dans le pays en précisant : « Dossier **à l'attention de** Dr. Aline Malibangar, Regional Coordinator du Projet régional « CBSP- Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité : financement durable des Systèmes d'Aires protégées du Bassin du Congo – PIMS3447 » S/c du Représentant Résident du Bureau du PNUD (*citer le pays dans lequel vous soumissionnez*). Un Accusé de réception/ de dépôt sera mis à la disposition de l'ONG/OCB soumissionnaire immédiatement lors du dépôt de la candidature en version hard auprès du Bureau PNUD/Pays (cf. ci-dessous, les adresses physiques des 6 bureaux PNUD des pays concernés par cet appel à soumissionner).

c) Echéancier

- Lancement de l'appel à soumissionner (Appel à Manifestation d'Intérêts- (AMI) / Appel à Proposition - AP): le **28 Décembre 2020**
- Dossier complet en copie dure attendu dans les bureaux du PNUD (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA & RDC) : au plus tard le **22 janvier 2021 à 16 heures**.
- Réception des offres par le Bureau Régional du Projet au Cameroun pour traitement par le Comité Grants/PNUD CMR : le **30 janvier 2021**
- Analyse des offres reçues (administrative, technique et financière) par le Comité Grants : le 05 février 2021
- Information (par E-mail uniquement) des Soumissionnaires sur les décisions du Comité Grants et Transmission des CR au RR des 6 bureaux PNUD/Pays : le **15 février 2021**
- Signature de l'Accord de Subvention entre le PNUD/pays et l'organisation (ONG/OCB) retenue : à partir du **20 février 2021**.

- Organisation de la réunion d'induction (via ZOOM ou VISIO Conférence) / Réunion d'information aux Partenaires retenus sur les attentes et orientations du Projet régional CBSP – PIMS3447/ PNUD en matière des attentes des livrables liées à l'appel à soumissionner : entre **le 22 et 25 février 2021.**

d) Renseignements complémentaires

A. Pour des besoins de renseignements additionnels si nécessaire, notamment pour la mise à disposition du Template de Projet /Micro-projet du PNUD en version Word pour faciliter le remplissage : nous contacter uniquement par mail à :

Unité de Gestion et de Coordination du Projet régional CBSP – PIMS3447 : Dr. Aline Malibangar, Regional Coordinator –S/c PNUD – Cameroun – Email : aline.malibangar@undp.org

B. Soumission physique dans auprès des Bureaux Pays du PNUD pour le compte du Projet régional CBSP – PIMS3447 :

1. **Cameroun** : adresse PNUD Cameroun
M. le Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
N ° 1232 Immeuble Mellopolis, 1794 rue, Ekoudou, Bastos
B.P. 836, Yaoundé République du Cameroun
2. **Congo** : adresse PNUD Congo
M. le Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Avenue Foch/Behagle
BP: 465 Brazzaville, Congo
3. **Gabon** : adresse PNUD Gabon
M. le Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Maison des Nations Unies
Pont de GUE-GUE
BP : 2183 – Libreville, République du Gabon
4. **Guinée Equatoriale** : adresse PNUD EG
M. Resident Representative
United Nations Development Program (UNDP)
Malabo II, P.O. Box 339
Malabo, Equatorial Guinea.

RCA : adresse PNUD RCA
M. le Représentant Résident
PNUD RCA
Centre de Service du PNUD
Sis Avenue de l'Indépendance (à côté de l'Hôtel Ledger)
BP : 872, Bangui
République Centrafricaine

5. **RDC** : adresse PNUD RDC
M. le Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Boulevard du 30 Juin Immeuble Losonia,
Boîte Postale 7248 Kinshasa, République Démocratique du Congo

Annexes :

1. Grille et critères d'évaluation pour l'analyse administrative, financière et technique

2. Template Projet du PNUD à adapter pour le microprojet soumis à la demande de Subvention (Grants)
3. Aperçu du Canevas (Template) à remplir avec le PNUD une fois la candidature retenue pour la demande de Subvention (Grants)

Date : 18 Décembre 2020

Pour le Projet régional S/c PNUD



Aline Malibangar

CBSP – PIMS3447' Regional Coordinator



ANNEXE 1

Grille et critères d'évaluation pour l'analyse administrative, financière et technique

a) Critères d'analyse administrative de

N°	Critère et indicateur	Max
1	Justifier d'une existence légale sous forme d'association sans but lucratif de droit de l'un ou l'autre des six pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine (RCA) & République Démocratique du Congo (RDC)	20
2	Disposer de la personnalité juridique dans l'un ou l'autre de ces 6 pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine (RCA) & République Démocratique du Congo (RDC), attestée par des documents officiels de fonctionnement dans ledit pays et d'une reconnaissance eu niveau national/ local (le cas échéant).	10
3	Disposer des évidences d'autres critères intrinsèques spécifiques aux exigences du Bailleur de fonds (GEF) : disposer dans ces documents de reconnaissance juridiques (Statuts, règlement Intérieur...) les clauses spécifiques aux « respect des droits humains » notamment, celui des peuples autochtones et autres populations rendues vulnérables par les crises (multiformes).	20
Total a		50

b) Critères d'évaluation technique et financière des soumissions éligibles sur le plan administratif

1	Évaluation des capacités techniques de l'ONG	Max
1.1	Disposer d'une expérience d'au moins 5 à 10 ans dans le domaine d'encadrement d'activités de gestion durable des ressources naturelles/ Conservation de la Biodiversité associées aux activités de renforcement de la résilience communautaire (& réintégration socioéconomique) à travers la création d'activités de subsistance durable (y inclus les AGRs), et (dans la mesure du possible) dans un contexte post-crisis/post-conflits (cas : pandémie COVID19),	40
1.2	Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans en matière d'encadrement des projets/micro-projets de création des moyens de subsistance durable dans un contexte communautaire multiculturel, de renforcement de la résilience communautaire, de structuration et d'accompagnement de l'opérationnalisation des initiatives communautaires holistiques pouvant à la fois contribuer à l'amélioration de la Conservation de la Biodiversité et des moyens de subsistance durable...	20
1.3	Justifier d'une exécution satisfaisante des contrats similaires antérieurs conclus avec les organisations internationales bilatérales ou multilatérales (produire une fiche informative de cet (ces) exemple (s) de réalisation par le passé) dans le pays et particulièrement sur des sites d'APs ou des zones forestières, au cours des 5 dernières années et ce, à travers des prestations (réalisations) dont le niveau de satisfaction est attesté par les commanditaires (organisations commanditaires) .	10
1.4	Disposer d'un personnel technique et d'encadrement ayant les qualifications (expertises requises) conformes à la mission (joindre les CV), résidant en permanence dans le pays et de préférence dans les zones des sites pilotes d'APs désignées (cf. carte pour chaque pays) et ayant une parfaite connaissance de la géographie et des problématiques-clés, environnementales, socio-économiques et socio-culturelles du milieu.	10
1.5	Disposer de connaissances pratiques sur la : conservation de la Biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, les moyens de subsistance durable (livelihood), de construction/renforcement de la résilience communautaire, de relèvement communautaire immédiat et de réintégration socioéconomique post-crise par la génération des revenus ...	15
1.6	Stratégie de suivi et évaluation	5
2	Évaluation financière	5
2.1	Réalisme du budget par rapport aux activités proposées (Cf. les 3 composantes)	20
2.2	Compatibilité du budget proposé avec le budget disponible au niveau du PNUD	20
2.3	Efficience : coût programmatique/coût total	5
Total b		150
Total Général (Total a + total b)		200

ANNEXE 2

United Nations Development Programme

Country: _____



Project Document

Project Title	TITRE DU MICROPROJET
UNDAF Outcome(s):	NE RIEN ECRIRE ICI
Expected CPD Outcome(s): <i>(Those linked to the project and extracted from the CPD)</i>	NE R ZIEN ECRIRE ICI
Expected Output(s): <i>(Those that will result from the project and extracted from the CPD)</i>	NE RIEN ECRIRE ICI
Implementing Partner:	L'OSC Principale
Responsible Parties:	LES OSC Partenaires de l'OSC principale

Brief Description

For projects within a CPD, the narrative section is limited to this box as it is assumed that more detailed information shall be found in the approved CPD as well as Project Documents. However, additional sections can be inserted as required within the template.

Project Period: 6 mois en 2021 (Jour pour jour)	2021 AWP budget: _____
Atlas Award ID: NE RIEN ECRIRE ICI	UNDP Contribution:
PAC Meeting Date NE RIEN ECRIRE ICI	Government: (PM)
	Donor: GEF
	Other: (PM) cf Apport de l'OSC en nature si le cas
	In-kind: Apport de l'OSC en nature si le cas

Agreed by (Government/OSC) _____

Agreed by (UNDP pour le Projet Régional CBSP – PIMS3447) _____

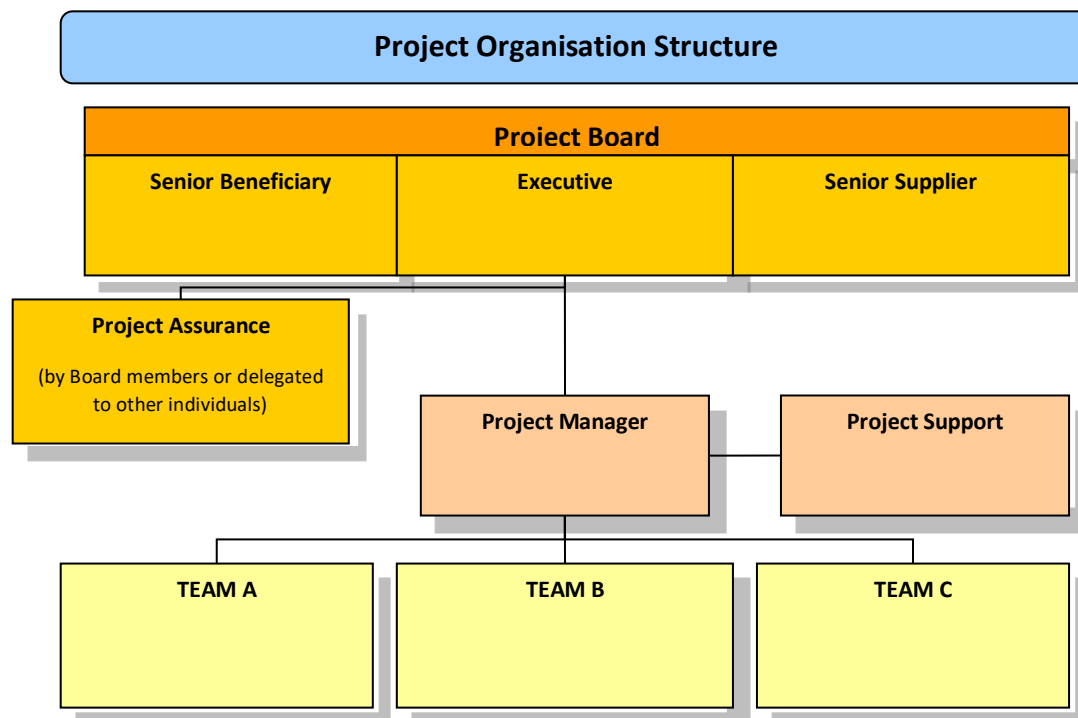
2 Management Arrangements

Explain the roles and responsibilities of the parties involved in managing the project.

Please refer to the [Project Document - Deliverable Description](#) to complete this component of the template.

Use the diagram below for the composition of the Project Board.

16



Suggested sub-headings in this component may include:

- results of capacity assessment of implementing partner
- UNDP Support Services (if any)
- collaborative arrangements with related projects (if any)
- prior obligations and prerequisites
- a brief description/summary of the inputs to be provided by all partners
- audit arrangements
- agreement on intellectual property rights and use of logo on the project's deliverables

3 Monitoring Framework And Evaluation

Please refer to the [Project Document - Deliverable Description](#) to complete this component of the template.

Suggested text to be adapted to project context

In accordance with the programming policies and procedures outlined in the UNDP User Guide, the project will be monitored through the following:

17

Within the annual cycle

- On a quarterly basis, a quality assessment shall record progress towards the completion of key results, based on quality criteria and methods captured in the Quality Management table below.
- An Issue Log shall be activated in Atlas and updated by the Project Manager to facilitate tracking and resolution of potential problems or requests for change.
- Based on the initial risk analysis submitted (see annex 1), a risk log shall be activated in Atlas and regularly updated by reviewing the external environment that may affect the project implementation.
- Based on the above information recorded in Atlas, a Project Progress Reports (PPR) shall be submitted by the Project Manager to the Project Board through Project Assurance, using the standard report format available in the Executive Snapshot.
- a project Lesson-learned log shall be activated and regularly updated to ensure on-going learning and adaptation within the organization, and to facilitate the preparation of the Lessons-learned Report at the end of the project
- a Monitoring Schedule Plan shall be activated in Atlas and updated to track key management actions/events

Annually

- **Annual Review Report.** An Annual Review Report shall be prepared by the Project Manager and shared with the Project Board and the Outcome Board. As minimum requirement, the Annual Review Report shall consist of the Atlas standard format for the QPR covering the whole year with updated information for each above element of the QPR as well as a summary of results achieved against pre-defined annual targets at the output level.
- **Annual Project Review.** Based on the above report, an annual project review shall be conducted during the fourth quarter of the year or soon after, to assess the performance of the project and appraise the Annual Work Plan (AWP) for the following year. In the last year, this review will be a final assessment. This review is driven by the Project Board and may involve other stakeholders as required. It shall focus on the extent to which progress is being made towards outputs, and that these remain aligned to appropriate outcomes.

In case a project evaluation is required, please indicate the justification and proposed timing for the evaluation. A project evaluation is required only when mandated by partnership protocols such as GEF. However, a project evaluation may be required due to the complexity or innovative aspects of the project.

Quality Management for Project Activity Results

Replicate the table for each activity result of the AWP to provide information on monitoring actions based on quality criteria. To be completed during the process “Defining a Project” if the information is available. This table shall be further refined during the process “Initiating a Project”.

OUTPUT 1:		
Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	Short title to be used for Atlas Activity ID	Start Date: End Date:
Purpose	What is the purpose of the activity?	
Description	Planned actions to produce the activity result.	
Quality Criteria <i>how/with what indicators the quality of the activity result will be measured?</i>	Quality Method <i>Means of verification. What method will be used to determine if quality criteria has been met?</i>	Date of Assessment <i>When will the assessment of quality be performed?</i>

4 Legal Context

Click [here for the standard text](#).

ANNEXES

Risk Analysis: An assessment of risks that may affect the project should be conducted during the formulation. Please refer to the section “[Defining a Project](#)”.

Use the standard [Risk Log template](#)

Please refer to the [Deliverable Description of the Risk Log](#) for instructions

Agreements: Any additional agreements, such as cost sharing agreements, project cooperation agreements signed with NGOs¹ (where the NGO is designated as the “executing entity”) should be attached.

Terms of Reference: TOR for key project personnel should be developed and attached

Capacity Assessment: Results of capacity assessments of Implementing Partner (including HACT Micro Assessment)

¹ For GEF projects, the agreement with any NGO pre-selected to be the main contractor should include the rationale for having pre-selected that NGO.

ANNEXE 3

ACCORD DE SUBVENTION DE FAIBLE VALEUR

Entre le Programme des Nations Unies pour le développement et une institution bénéficiaire

[Numéro de référence insérer le numéro de référence, le cas échéant; si aucun, supprimer le texte entre crochets]

19

1. Pays: [Cliquez ici et entrez le nom du pays hôte]					
2. Institution bénéficiaire: «[Cliquez ici et entrez le nom complet de l'institution bénéficiaire]» constituée en vertu des lois de «[Cliquez ici et entrez la juridiction d'incorporation]» avec l'adresse à «[Cliquez ici et entrez l'adresse complète de l'institution bénéficiaire]»					
3. Numéro et titre du projet: "[Cliquez ici et entrez le numéro du projet (le cas échéant) et le titre]"					
4. Période de mise en œuvre: Du [Cliquez ici et entrez la date] au [Cliquez ici et entrez la date]					
5. Budget: Jusqu'à un montant de US \$ [Cliquez ici et entrez le montant] ([Cliquez ici et le montant en Lettres] Dollars américains)					
6. Calendrier de décaissement des fonds à l'institution bénéficiaire:					
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><u>Date de décaissement / jalon</u></td> <td style="text-align: center;"><u>Montant</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">[insérer une date / une étape spécifique]</td> <td style="text-align: center;">[préciser le montant]</td> </tr> </table>		<u>Date de décaissement / jalon</u>	<u>Montant</u>	[insérer une date / une étape spécifique]	[préciser le montant]
<u>Date de décaissement / jalon</u>	<u>Montant</u>				
[insérer une date / une étape spécifique]	[préciser le montant]				
7. Informations sur le compte bancaire de l'institution bénéficiaire sur lequel les fonds seront décaissés:					
Nom du compte: [Cliquez ici et entrez le propriétaire du compte bancaire]					
Titre du compte: [Cliquez ici et entrez le titre du compte]					
Numéro de compte: [Cliquez ici et entrez le numéro de compte]					
Nom de la banque: [Cliquez ici et entrez le nom de la banque]					
Adresse de la banque: [Cliquez ici et entrez l'adresse de la banque]					
Code SWIFT de la banque: [Cliquez ici et entrez le code SWIFT de la banque]					
Code bancaire: [Cliquez ici et entrez le code bancaire]					
Instructions d'acheminement pour les décaissements: [Cliquez ici et entrez des instructions supplémentaires]					
8. Avis à l'institution bénéficiaire:	9. Avis au PNUD:				
Nom:	Nom:				
Adresse:	Adresse:				
Tel:	Tel:				
Fax:	Fax:				
Email:	Email:				

10. Signé pour «**[Cliquez ici et entrez le nom de l'institution destinataire]**» par son représentant autorisé

Date: _____

Signature: _____

Nom: _____

Titre: _____

11. Signé pour le Programme des Nations Unies pour le développement par son représentant autorisé

Date: _____

Signature: _____

Nom: _____

Titre: _____

Les documents suivants constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous les accords, accords, communications et déclarations antérieurs concernant l'objet: cette feuille de face ("Face Sheet")

Conditions générales standard

Annexe A - Proposition de subvention acceptée

Annexe B - Format de rapport

Annexe C - Document de projet pour le projet finançant cet accord de subvention

TERMES ET CONDITIONS STANDARD

(Suite...)